



# La Lettre Du DDEN

[www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

15 janvier 2021

Numéro 187

## SE DÉVELOPPER POUR AGIR, AGIR POUR SE DÉVELOPPER

C'est devenu une priorité pour notre crédibilité et notre légitimité dans notre fonction institutionnelle. En termes de développement, la situation est difficile comme peuvent l'attester les adhésions 2020 en baisse. Dans un contexte sanitaire nous contraignant au confinement une grande partie de l'année, (en) nous obligeant à reporter nombre de rendez-vous statutaires, dont notre congrès en particulier. Celui-ci devrait se dérouler au cours de l'année 2021. Notre développement est impacté, outre ces conditions particulières, conséquences de la situation sanitaire, pour plusieurs raisons inhérentes pour certaines à l'âge des délégués, pour d'autres externes, en particulier l'individualisme ambiant et la désaffection générale pour toutes les structures collectives. Les DDEN ne sont pas exempts de ces désengagements.

Pour une très large majorité d'Unions la première phase du renouvellement quadriennal est en phase finale, les premiers CDEN de ce trimestre vont procéder aux nominations des DDEN. **N'oublions pas que le recrutement de DDEN doit se poursuivre après ce renouvellement en proposant des nominations à chaque CDEN.**

Nous vous invitons à mettre de l'information dans les revues des syndicats et associations partenaires, mais nous considérons que les meilleurs agents recruteurs sont nous-mêmes dans nos cercles familiaux et amicaux. Chaque circonscription, chaque délégation et chaque secteur doivent faire passer le message auprès de nos collègues. Afin de vous aider dans cette mission de recrutement, la Fédération met à votre disposition des outils gratuits : quatre pages, dépliants, affiches destinées à être apposées dans des lieux stratégiques (IA, écoles, Mairies, institutions...) en format A4 ou A3. Le cartouche en bas à gauche de l'affiche indique l'adresse de la Fédération, il peut être laissé vierge pour y coller une étiquette avec les coordonnées de l'Union. Il vous est possible de les reproduire vous-même et en cas d'impossibilité vous pouvez passer commande au secrétariat. Seuls les frais d'envoi vous seront facturés.

Pour votre information vous avez à votre disposition : les circulaires fédérales, le « Délégué » papier ou en version numérique, la « Lettre du DDEN », le « Vade-mecum du DDEN », le « Guide de l'Union » et les deux expositions « Laïcité ». Le site internet est actualisé au jour le jour et l'espace intranet est accessible à chaque adhérent avec un mot de passe à demander.

En dépit des circonstances particulières, la Fédération continue, dans ces conditions exceptionnelles à coordonner l'activité des Unions, répondre à leurs demandes, les représenter et agir en leur nom auprès des pouvoirs publics et des organisations amies. Nous comptons sur vous tous !

**L'objectif est toujours le même, pas d'école sans DDEN !...**

Eddy Khaldi  
15 janvier 2021



### SOMMAIRE

- + Le CLN **soutient les enseignants** dans leur mission laïque
- + **Enquête IPSOS** sur la Laïcité par le Ministère (déc 2020)
- + COVID : Les **syndicats favorables** au maintien de l'ouverture des lieux scolaires
- + **Remerciements** aux DDEN07 du Maire du Teil (Ardèche)
- + 3 articles de projets de loi **inquiètent les infirmiers**
- + **JPA** : Effets de la crise sanitaires sur les enfants et la jeunesse
- + **Ecoles rurales et Numérique** : près de 3500 écoles supplémentaires
- + **Pénétration croissante du religieux** dans le système scolaire – Sondage de l'IFOP pour la Fondation Jean Jaurès et Charly Hebdo

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS  
Site internet : [www.dden-fed.org](http://www.dden-fed.org)

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : [federation@dden-fed.org](mailto:federation@dden-fed.org)

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



# Le Collectif laïque national soutient les enseignants dans leur mission laïque

Paris, le 11 janvier 2021

Une professeure de droit de l'université d'Aix-Marseille a vu son nom publié sur les réseaux sociaux à la suite de propos qualifiés d'« islamophobes ». Le site MEDIAPART publie son nom et ses coordonnées universitaires, la Ligue des Droits de l'Homme porte plainte contre elle ; elle est depuis lors l'objet de menaces de mort.

À Lyon, un enseignant a été pris à partie par un parent d'élève après un de ses cours traitant de laïcité. Il exerçait dans l'établissement où Samuel Paty avait commencé sa carrière. Sa plainte contre le parent est classée sans suite. Après 17 ans d'enseignement de l'histoire-géographie, le professeur jette l'éponge et cherche à se reconverter.

À Toulouse, Fatiha Boudjalat, professeure d'histoire et géographie dans un collège, essayiste, militante laïque courageuse, qui a reçu en 2019 une mention au Prix national de la Laïcité, est attaquée publiquement dans une lettre ouverte adressée au recteur de l'Académie de Toulouse et au Président du Conseil départemental par les sections locales de Sud Éducation 31-65 et de CGT Educ'Action 31. Elle se voit alors obligée de demander la protection fonctionnelle au recteur de l'académie contre ceux qui la mettent en danger.

## LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines  
Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F)  
Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL)  
Association Laïcité Liberté  
C.A.E.D.E.L.  
Mouvement Europe et Laïcité  
Le chevalier de la Barre  
Comité 1905 Auvergne Rhône-Alpes  
Comité 1905 de l'Ain  
Comité 1905 PACA  
Comité Laïcité République  
Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)  
EGALE  
Fédération Générale des PEP  
**Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN)**  
Femmes Contre les Intégrismes  
Forces laïques  
Fédération Française du Droit Humain  
Grande Loge des Cultures et la Spiritualité  
Viv(r)e la République  
Grande Loge de France  
Grande Loge Mixte de France  
Libres MarianneS  
La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF)  
Lumières Laïques Cercle Maurice Allard  
Observatoire de la Laïcité de Provence (OLPA)

## La mort de Samuel Paty n'aurait-elle servi à rien ?

L'État et l'Éducation Nationale ont-ils vraiment pris en compte la gravité des événements et le malaise du corps enseignant ; ont-ils compris que l'instruction représente la cible idéologique des Islamistes et de leurs alliés ?

Alors qu'il y a quelques jours, une étude IFOP pour la Fondation Jean Jaurès nous apprend qu'une très grande partie des enseignants de collège et lycée pratique l'autocensure. Il ne semble plus possible à ces professeurs d'aborder certains sujets, pourtant aux programmes de l'Éducation nationale.

Le Collectif Laïque National dénonce la situation générale faite aux enseignants, dont la mission laïque essentielle les place entre deux feux : le « *pas de vague* » administratif, et les attaques des islamistes et de leurs complices.

A l'heure où se prépare une loi « *confortant les principes de la République* », le Collectif demande aux Pouvoirs publics, notamment aux autorités académiques, d'appliquer toutes les dispositions déjà en vigueur avec fermeté et efficacité, pour que la République protège en priorité son école, donc ceux qui la servent.

Observatoire de la Laïcité de Saint Denis (OLSD)  
Observatoire International de la Laïcité  
Union des Familles Laïques (UFAL)  
Regards de Femmes  
Grande Loge Féminine de Memphis Misraim  
Grande Loge Féminine de France  
#Réseau 1905  
La LICRA  
Grand Orient de France  
Grand Loge Mixte Universelle  
Union Rationaliste  
Vigilance universités





## Une enquête IPSOS sur la laïcité pour le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques en Décembre 2020

Cette enquête se penche sur trois questions fondamentales posées à un panel de 1 001 agents de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière.

L'ensemble des résultats se trouve sur le site fédéral des DDEN.

### Question 1 :

« LA CONNAISSANCE DES RÈGLES LIÉES À LA LAÏCITÉ S'APPLIQUANT DANS LA FONCTION PUBLIQUE » :

- L'importance de la question de la laïcité aux yeux des agents
- La connaissance des règles liées à la laïcité dans les services publics
- L'approbation des règles liées à la laïcité dans les services publics
- La connaissance des règles liées à la laïcité pour les agents

### Question 2 :

« LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX LIÉS À LA LAÏCITÉ AU COURS DE LA CARRIÈRE » :

- La fréquence des formations sur la laïcité dans les services publics
- La satisfaction envers les formations reçues
- La sensibilisation aux enjeux liés à la laïcité au cours de la carrière
- Les moyens par lesquels les agents concernés ont été sensibilisés
- La présence d'un référent laïcité dans l'administration ou le service

### Question 3 :

« LES ATTEINTES À LA LAÏCITÉ DANS LE CADRE PROFESSIONNEL » :

- La fréquence des atteintes à la laïcité dans le cadre professionnel
- La responsabilité de ces atteintes à la laïcité
- Le contexte de ces atteintes à la laïcité
- Le soutien de la hiérarchie en cas de situation d'atteinte à la laïcité

## Covid : les syndicats favorables au maintien de l'ouverture des lieux scolaires

Une très large intersyndicale CGT Educ'action, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, SNCL, SUD, UNSA Education, dans un communiqué commun, "*partagent la préoccupation*" du Premier ministre de maintenir l'ouverture des lieux scolaires à moins d'une situation sanitaire dégradée "*à l'extrême*". Les signataires s'inquiètent néanmoins de l'absence d'anticipation et de scénarios et considèrent que "*la mise en œuvre d'une protection renforcée doit être planifiée dès à présent*".

Ils estiment que "*le recrutement de personnels supplémentaires et pérennes doit être amplifié dès maintenant*" et demandent à être informés le plus en amont possible "*du maintien des organisations adaptées dans de nombreux lycées au-delà du 20 janvier*" et de "*la politique vaccinale des personnels*".

Ils ajoutent que "*des décisions rapides doivent être rendues sur l'organisation des examens*" et plaident pour "*le report des épreuves du mois de mars*".

**Alain JAMMET** président de l'UD Ardèche nous a envoyé la copie du courrier suivant.

LeTeil

Olivier **PEVERELLI**, Maire Le Teil, le 29 décembre 2021 Vice-président du Conseil départemental de l'Ardèche

Union Départementale DDEN Ardèche  
Chez Monsieur Alain JAMMET, président

Objet : Remerciements

Mesdames, Messieurs,

La journée du 11 novembre 2019 fût une journée sombre pour l'histoire de la ville du Teil. Le séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter qui nous a frappés est un des plus dramatiques événements que la ville ait connu depuis la guerre.

C'est un miracle que nous n'ayons pas eu à déplorer de victime. Pour autant, la ville est très fortement endommagée. Nombre d'habitants ne pourront retourner chez eux et les traumatismes sont encore aujourd'hui immenses.

À ce jour, soit un an après le séisme, 2 600 personnes ont déclaré un sinistre, soit un tiers de la population, 2 321 pompiers ont été mobilisés, 1 730 interventions ont été réalisées, 780 arrêtés de mise en péril ont été pris, 60 entreprises ont été impactées, près de 2 000 personnes ont été délogées et de nombreux édifices publics sont détruits ou sont fortement endommagés : cinq écoles, un collège, deux lycées, deux églises, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville...

Aujourd'hui, nous entamons la reconstruction de notre ville. La tâche est immense mais nous sommes portés par un incroyable élan de solidarité qui perdure, et ce même plus d'un an après ce tragique événement.

Le témoignage de l'Union Départementale des DDEN de l'Ardèche m'a, à cet égard, particulièrement touché et votre don de 2000 € remis le 15 décembre dernier contribuera à rebâtir notre commune tant aimée. Au nom de l'ensemble des élus communaux et des teillois, Mesdames et Messieurs, je vous en remercie chaleureusement.

## Trois articles de projets de loi inquiètent les personnels infirmiers

La proposition de loi "*visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification*" a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale et transmise au Sénat avec un article nouveau, "*1er bis A*" qui ne figurait pas dans la proposition initiale et qui modifie deux articles du code de l'éducation, L. 121-4-1 et L. 541-1. Le premier article prévoit notamment de modifier "*la promotion de la santé à l'école (...) relève en priorité des médecins et infirmiers de l'éducation nationale*" qui deviendrait "... *relève en priorité des personnels médicaux, infirmiers, assistants de service social et psychologues de l'éducation nationale, travaillant ensemble de manière coordonnée*".

Le second article prévoit notamment que "*les actions de promotion de la santé des élèves font partie des missions de l'Éducation nationale*" et que celles-ci "*sont en priorité assurées par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale*". Le texte soumis à l'approbation des sénateurs prévoit que "*l'ensemble des personnels de la communauté éducative participe à cette mission, assurée en priorité par les personnels médicaux, infirmiers, assistants de service social et psychologues de l'éducation nationale, travaillant ensemble de manière coordonnée*".

Par ailleurs le contenu du projet de loi dite 4, "*Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification*" qui doit être adopté par le Conseil des ministres le mois prochain a été présenté aux syndicats le 17 décembre. Il prévoirait notamment de transférer les services de médecine scolaire aux départements. Les syndicats des personnels infirmiers s'inquiètent de ces mesures et ne veulent pas de décentralisation de la santé à l'école, ni de passer sous la supervision du médecin.

## Nouvelles de La JPA Effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse

Publication du rapport d'enquête de Marie-George Buffet sur les « *Effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse - N° 3703* »

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapport-s/cecovidj/115b3703\\_rapport-enquete#](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapport-s/cecovidj/115b3703_rapport-enquete#)

Il revient en page 122-123 sur « *Les vacances apprenantes : une relance bienvenue des colonies de vacances* », et appelle à pérenniser ces dispositifs qui constituent un levier essentiel d'intégration des jeunes, et notamment les plus défavorisés, au sein de la société.

Je suis aveugle, mais on trouve toujours plus malheureux que soi... J'aurais pu être noir.



Ray Charles

[www.citation-celebre.com](http://www.citation-celebre.com)

## CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



## ÉCOLES RURALES et NUMÉRIQUE : près de 3 500 écoles supplémentaires

Le ministère de l'Éducation nationale indique que 3 433 écoles ont été sélectionnées à la fin de l'année dernière dans le cadre de l'appel à projet "**Écoles numériques innovantes et ruralité**" et qu'elles se partageront quelque 15 M€ financés par le Programme d'investissements d'avenir, auxquels s'ajoutent le financement des collectivités. Il annonce la mobilisation par l'État de "*moyens complémentaires*" dans "*les toutes prochaines semaines*".

Cet appel à projets était "*destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales*" et à "*favoriser la continuité entre l'école et le collège*". Les projets peuvent s'inscrire "*dans une action aux horizons plus larges*".

"*En autorisant notamment un partage du matériel avec d'autres publics, ces réponses peuvent faire de l'école une ressource pour son territoire*", indiquait en effet l'appel à projets qui énumérait des objectifs pédagogiques (acquisition des fondamentaux, individualisation, dimension inclusive de l'école, acquisition de compétences numériques), mais aussi "*soutien des élèves en dehors du temps scolaire*", "*relation entre les familles et l'école*", "*mettre en réseau les écoles entre elles et avec le collège*", "*favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires*"...

"*Le développement du numérique à l'École constitue un volet essentiel de l'aménagement numérique d'un territoire*" et constitue "*un objectif partagé entre l'État et les collectivités locales*". Cela suppose la mise en place d'une "*gouvernance partagée*" au niveau départemental avec une instance de concertation "*placée sous la responsabilité de l'IA-DASEN et du DAN, composée d'élus représentatifs des associations de maires (AMF, AMRF, ANEM...), d'un représentant de la préfecture et d'un représentant du Conseil départemental (...)*". Un parcours de formation sera mis en place à destination des équipes pédagogiques afin qu'elles puissent développer des usages mobilisant les équipements fournis." Au niveau national, un "*groupe d'appui et de suivi*" est composé "*de représentants du Secrétariat général pour l'Investissement, du MENJ, des associations de maires (AMF, AMRF, Villes-Internet...)*".

Étaient éligibles les communes de moins de 3 500 habitants n'appartenant pas à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants (la règle est un peu différente outre-mer), mais aussi les regroupements pédagogiques intercommunaux.

Le ministère fait valoir que les 15 M€ de cet appel à projets s'ajoutent aux 17,6 M€ déjà déployés en 2017 et 2019, sans faire référence aux divers plans mis en œuvre depuis 2009.

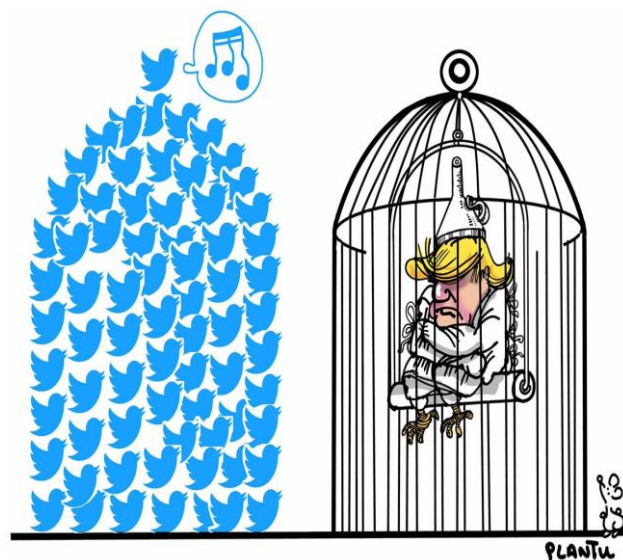
L'appel à projets :

<file:///Users/aefc/Downloads/appel-a-projets-ecoles-numeriques-2020-v3.pdf>

### PÉNÉTRATION CROISSANTE DU RELIGIEUX DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE

#### Un sondage de l'IFOP pour la Fondation Jean Jaurès et Charlie Hebdo

Quelque 80 % des enseignants affirment "*avoir déjà été confrontés au moins une fois au cours de leur carrière à une revendication liée à des croyances ou pratiques religieuses*". C'est ce qu'annonce un sondage de l'IFOP pour la Fondation Jean-Jaurès et Charlie Hebdo, "à l'occasion du sixième anniversaire de l'attentat de Charlie Hebdo".





Ces revendications sont de divers types : demandes de repas confessionnels, halal ou casher, absences de jeunes filles à des cours d'éducation physique et sportive, refus d'entrer dans des lieux à caractère religieux lors de sorties scolaires, désinscriptions "afin de continuer ses études à la maison ou dans un établissement privé confessionnel", refus de donner la main à quelqu'un au nom de convictions religieuses. Plus d'un enseignant sur trois (36 %) a "rencontré, durant sa carrière, des contestations d'enseignement ou de contenus d'enseignements au nom de convictions religieuses, philosophiques, politiques". Ce phénomène serait en augmentation, 53 % des enseignants du 2nd degré "disent que dans leur école ou leur établissement scolaire, des enseignements ont déjà été l'objet de contestations (...) soit une augmentation de sept points par rapport à l'enquête IFOP-CNAL de 2018 (...). Ils sont 7% à déclarer y faire face régulièrement (3% en 2018) et 17% de temps en temps (12% en 2018)".

Sont particulièrement visés par cette augmentation les cours d'Éducation physique et sportive, d'enseignement moral et civique, les cours de sciences tandis que l'Histoire-géographie, les Lettres, la Philosophie, les Arts, la technologie ou l'enseignement professionnel connaîtraient une baisse qui reste à expliquer.

L'étude réalisée du 10 au 17 décembre auprès d'un échantillon de 801 enseignants des 1er et 2nd degrés en France métropolitaine montre aussi que "tous les territoires semblent aujourd'hui concernés par ces formes de contestation : écoles, collèges et lycées, territoires urbains et ruraux, et ce, quelle que soit la région", même si "les problèmes se révèlent avec une plus grande acuité encore dans les banlieues populaires", en Ile-de-France et dans le Sud-est, et en éducation prioritaire "puisque 75% des enseignants en REP disent avoir été confrontés au moins une fois à une contestation de la laïcité". C'est par ailleurs au collège "que se posent avec plus d'acuité les problèmes de revendications ou de contestations", mais le 1er degré n'est pas épargné : "27% des professeurs du 1er degré disent avoir déjà été confrontés à des problèmes liés au port de signes religieux."

Pour la fondation Jean-Jaurès, le constat s'impose, "la pénétration de la question religieuse (...) tend à se poser à tous les niveaux de l'institution scolaire", et pour tous les

enseignants. D'ailleurs, 19 % des professeurs interrogés disent avoir constaté au moins une forme de contestation ou de désapprobation lors des cérémonies d'hommage à Samuel Paty, "des justifications de violences", "des refus de la minute de silence", "des injures ou provocations lors de la minute de silence". "Les chiffres du ministère semblent bien en dessous de ce que fut la réalité des contestations et manifestations de tensions", d'une part parce que beaucoup de ces incidents "apparaissent comme mineurs", "sont gérés à l'intérieur des classes" et ne font pas l'objet d'un signalement, mais aussi parce que "nombre d'enseignants continuent d'agir avec prudence vis-à-vis des remontées d'incidents", souhaitant éviter une "stigmatisation" de leurs élèves, un argument que réfute la fondation qui y voit "une vision compassionnelle et donc victimaire", une attitude qui ne vient pas en aide aux élèves dont les comportements "sont autant de signes de radicalisation".

L'enquête montre pourtant "que 84% des enseignants ayant été témoins ou ayant appris une contestation d'enseignement l'ont signalé" souvent à leurs pairs ou aux personnels de direction de l'établissement, mais "très peu se tournent vers le référent du rectorat (5%)". C'est que "seuls 54% des enseignants disent avoir reçu un soutien total de leurs personnels de direction (...). Ces taux descendent bien plus bas quand il s'agit du rectorat." Un tiers des enseignants jugent que la réaction des personnels de direction a été "trop complaisante". C'est davantage le cas des 40 - 49 ans alors que les plus jeunes la trouvent plus souvent "trop ferme".



L'enquête porte aussi sur le phénomène d'autocensure. Près d'un professeur sur deux "dit s'être déjà autocensuré dans le secondaire". Ils ne sont toutefois que 5 % "à déclarer s'autocensurer régulièrement" mais 22 %, "de temps en temps" (contre 10 % en 2018). A noter encore que 25 % des enseignants interrogés pensent que Samuel Paty a eu tort de faire un cours sur la liberté d'expression à partir de caricatures de presse (...). Les jeunes professeurs apparaissent plus critiques que leurs aînés." *C'est aussi le cas des professeurs enseignant dans les banlieues populaires*" et des professeurs "qui se déclarent proches de la France Insoumise", à l'inverse de ceux qui sont proches de FO, moins souvent critiques.

Il est intéressant de rapprocher ce sondage de l'enquête sur la laïcité réalisée par l'IPSOS dans la même période. On y retrouve la même inquiétude des enseignants par rapport au soutien de leur hiérarchie quand ils sont confrontés à un problème concernant la laïcité.

**Directeur de la publication :**  
Eddy KHALDI

**Rédactrice en chef :**  
Martine DELDEM

**Mise en page  
rédactionnelle :**  
Bernard RACANIÈRE

## Amis de l'école publique, devenez D.D.E.N...

**Le DDEN**  
 Au service des enfants  
 et de l'école publique,  
 Médiateur bénévole,  
 Militant de la Laïcité,  
 Membre de droit du conseil d'école,  
 Nommé officiellement  
 il intervient  
 dans plusieurs domaines.

**SECURITE** (avec l'école et autour de l'école)

**RESTAURATION**

**BATIMENTS ET MOBILIERS**

**TRANSPORTS**

**SANTÉ ET HYGIÈNE**

**ACTIVITÉS PERISCOLAIRES**

Rejoignez-nous, devenez DDEN  
Partenaire de l'école

Pour plus d'informations :  
<http://www.dden-fed.org>  
 Fédération des DDEN  
 124 rue La Fayette 75010 Paris - 01 47 70 08 89  
 E-mail : federation@dden-fed.org

**DDEN**  
 DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX  
 DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'enseignement Public  
 Réseau national de Jeunesse et d'Éducation Populaire - Siège social : Ministère de l'Éducation Nationale

